

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 23_174

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

**OBJET : DÉMARCHE HANDICAP –
PARTENARIAT PÔLE RESSOURCES
HANDICAP - CARROUSEL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;

CONSIDÉRANT la Démarche Handicap, issue de la réflexion des acteurs de terrain en 2015 et portée officiellement par la Communauté de Communes depuis 2017,

CONSIDÉRANT la création de « l'outil livret : parents experts de votre enfant », élaboré à partir du recensement des besoins du territoire et en lien avec les acteurs du milieu ordinaire, les professionnels de l'inclusion et les familles concernées et son caractère innovant,

CONSIDÉRANT les orientations prises en séance du comité CTG inclusion, datant du 12 octobre 2022, quant au déploiement de « l'outil-livret parents experts de votre enfant » vers le public cible,

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Pôle Ressource Handicap de Savoie – Le Carrousel, porté par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL 73), et son engagement à contribuer au déploiement de « l'outil livret – parents experts de votre enfant » sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard et le Département de la Savoie, en lien avec l'agent de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, en charge de coopération inclusion

CONSIDÉRANT la proposition de convention de partenariat, incluant dans la première phase du partenariat, la remise à titre gracieux, de l'outil livret,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les termes de la convention (jointe en annexe)
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,



CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL LIVRET

PROJET DE CONVENTION

ENTRE :

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, représentée par sa Présidente Anne LENFANT et désignée ci-après « CCCC »

ET :

Pôle Ressources Handicap Savoie, représenté par

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Email :

Dénommé ci-après « le partenaire »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la Démarche Handicap intitulée « accueillir les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap ou à besoins spécifiques en milieu ordinaire en Cœur de Chartreuse » la création d'outils a été fixée comme un des objectifs.

L'outil livret « Parents experts de votre enfant » appartient à la famille qui reste acteur de ses démarches. Il lui permet de communiquer avec tout acteur du quotidien de l'enfant. Il est modulable dans son utilisation grâce à ses feuillets détachables.

L'outil livret est un outil passerelle qui est mis en œuvre lors d'une rencontre dédiée réunissant la famille et la Référente handicap, chargée de coopération Inclusion sur Cœur de Chartreuse.

Cet outil ne se substitue à aucun autre support (livret en milieu scolaire, cahier de devoirs, etc...)

Cette convention a pour objectif le déploiement de l'outil livret « Parents experts de votre enfant », en lien avec les pôles Ressources Handicap Savoie et Isère.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse d'un l'outil livret, nommé « outil livret, parents experts de votre enfant » et protocole de mise en œuvre sur les territoires voisins, via les pôles ressources handicap Savoie et Isère.

ARTICLE 2 : Données financières

La mise à disposition de l'outil livret au Pôle Ressources Handicap de Savoie, pour le déploiement s'effectue à titre gracieux, dans la limite des stocks disponibles, soit environ 100 exemplaires à la date de septembre 2023.

La mise en œuvre du protocole de remise de l'outil livret à la famille nécessite un volume horaire à valoriser dans le cadre du bilan de cette action de partenariat.

ARTICLE 3 : Mise à disposition du matériel à l'utilisateur

L'outil livret mis à disposition gracieusement à l'utilisateur reste la propriété de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Il ne peut en aucun cas, être vendu, copié, diffusé sur quelconque support audio ou visuel (réseaux sociaux etc..). L'ajout du logo du Pôle Ressource Handicap est souhaité.

Ce document, propriété de la Communauté de Communes, ne peut être reproduit sans son accord. Toute évolution pour une amélioration de l'outil livret, au profit de l'enfant et sa famille, sera à envisager en concertation entre les parties – CCCC et Pôle Ressources Handicap-.

L'usage est donc restreint, réservé à un usage dédié, comme défini ci-dessus.

ARTICLE 4 : Durée

La durée de la convention de mise à disposition de l'outil livret est celle de la vie de celui-ci, sans limite dans le temps.

ARTICLE 5 : Traitement des données

Les informations recueillies sur cette convention font l'objet d'un traitement par le service Petite Enfance & Solidarités de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour la finalité suivante :

- garantie du respect des normes RGPD. Pour en savoir plus, consulter le site CNIL
- engagement sur la qualité d'accueil de la petite enfance – Charte Cœur de Chartreuse

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service Petite Enfance & Solidarités – le Pôle Ressources Handicap concerné, suivant un calendrier à valider par les parties.

Fait à Entre-deux-Guiers, le

La Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse

Le Pôle Ressources Handicap
Savoie